

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE
Lotissement : "Les Hauts de la Princi re"

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE
Lotissement : "Les Hauts de la Princi re"

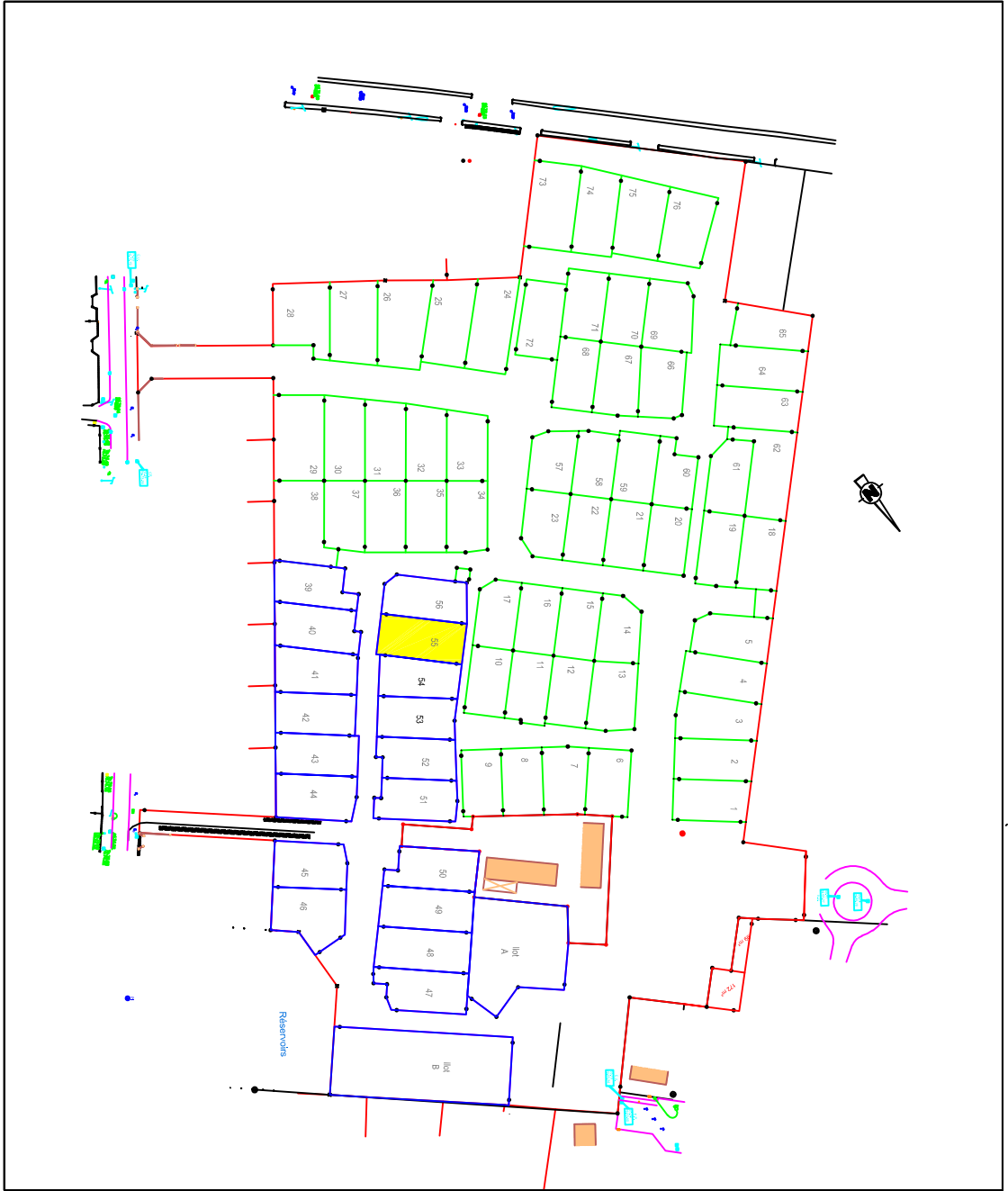
AMENAGEUR : SARTHE HABITAT

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE
Lotissement : "Les Hauts de la Princièrre"

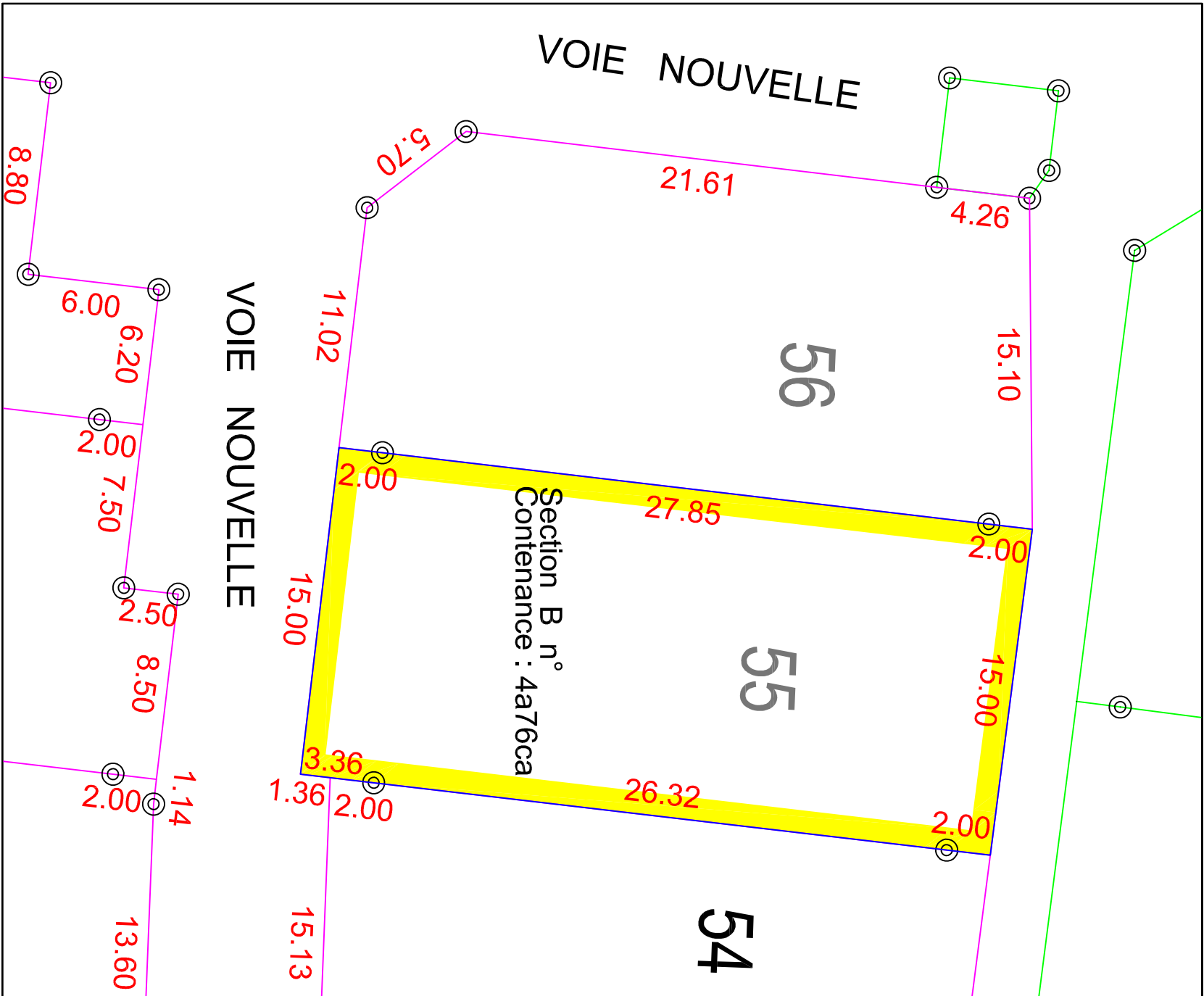
AMENAGEUR : SARTHE HABITAT

PLAN DE VENTE DU LOT n° 55

PLAN DE SITUATION



ECHELLE : 1/250



levé et dressé par J.M PELLE
Géomètre - Expert
12 Boulevard Leprince Ringuet 72000 LE MANS
Dossier 17086 Tél.02-43-20-46-23 Le 10/07/2020

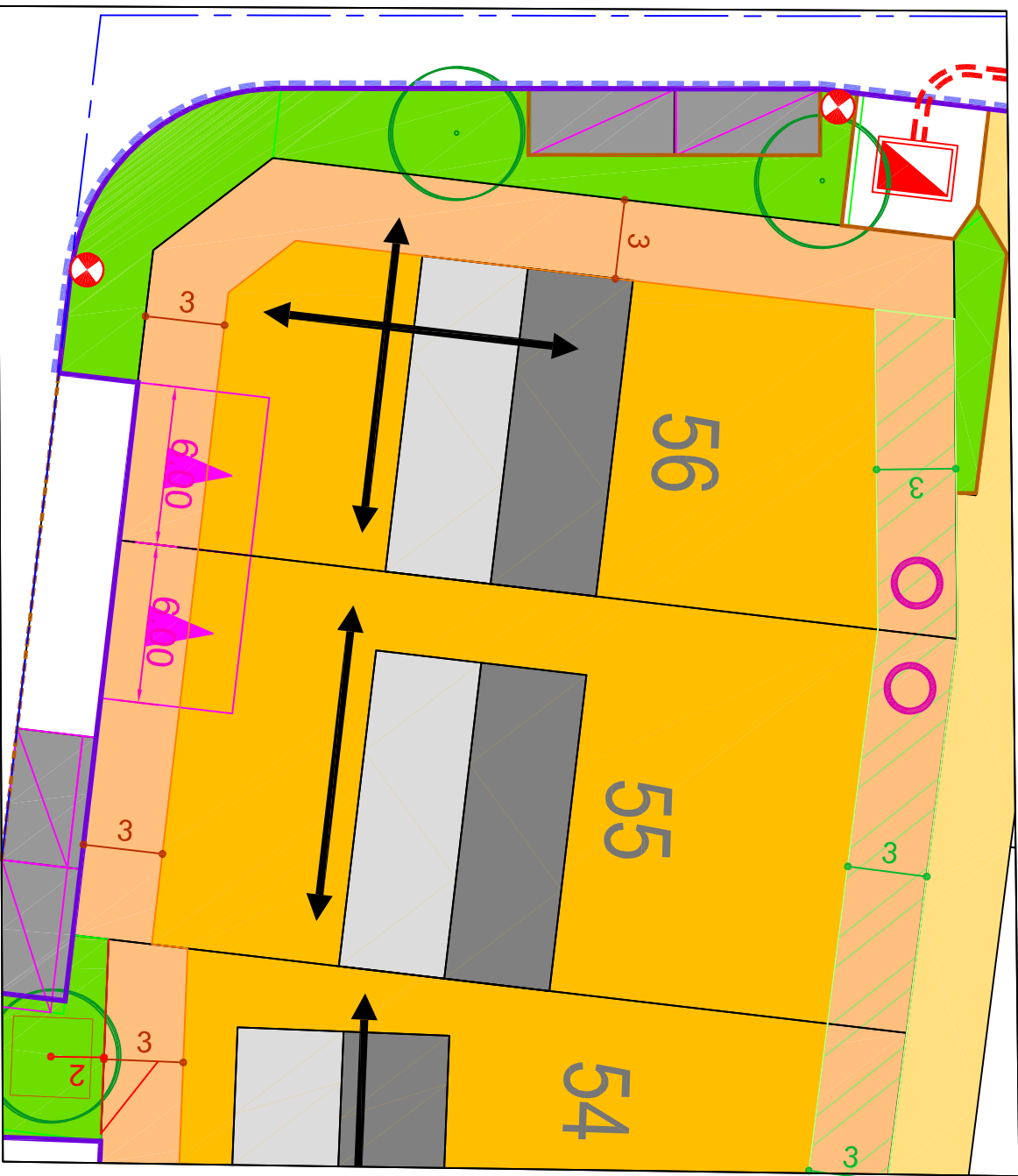
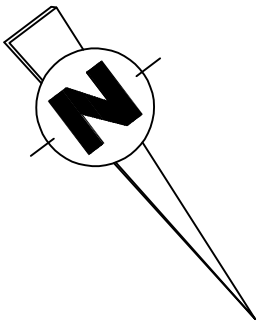
levé et dressé par J.M PELLE
Géomètre - Expert
12 Boulevard Leprince Ringuet 72000 LE MANS
Dossier 17086 Tél.02-43-20-46-23 Le 10/07/2020

levé et dressé par J.M PELLE
Géomètre - Expert
12 Boulevard Leprince Ringuet 72000 LE MANS
Dossier 17086 Tél.02-43-20-46-23 Le 10/07/2020

levé et dressé par J.M PELLE
Géomètre - Expert
12 Boulevard Leprince Ringuet 72000 LE MANS
Dossier 17086 Tél.02-43-20-46-23 Le 10/07/2020

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/250



6.00
Accès de lot imposé, largeur selon cotation indiquée au plan



Arbre



Axe de faitage



Principe d'implantation des abris de jardin



Zone constructible Primaire



Zone constructible Secondaire



Cotation de la largeur de la zone



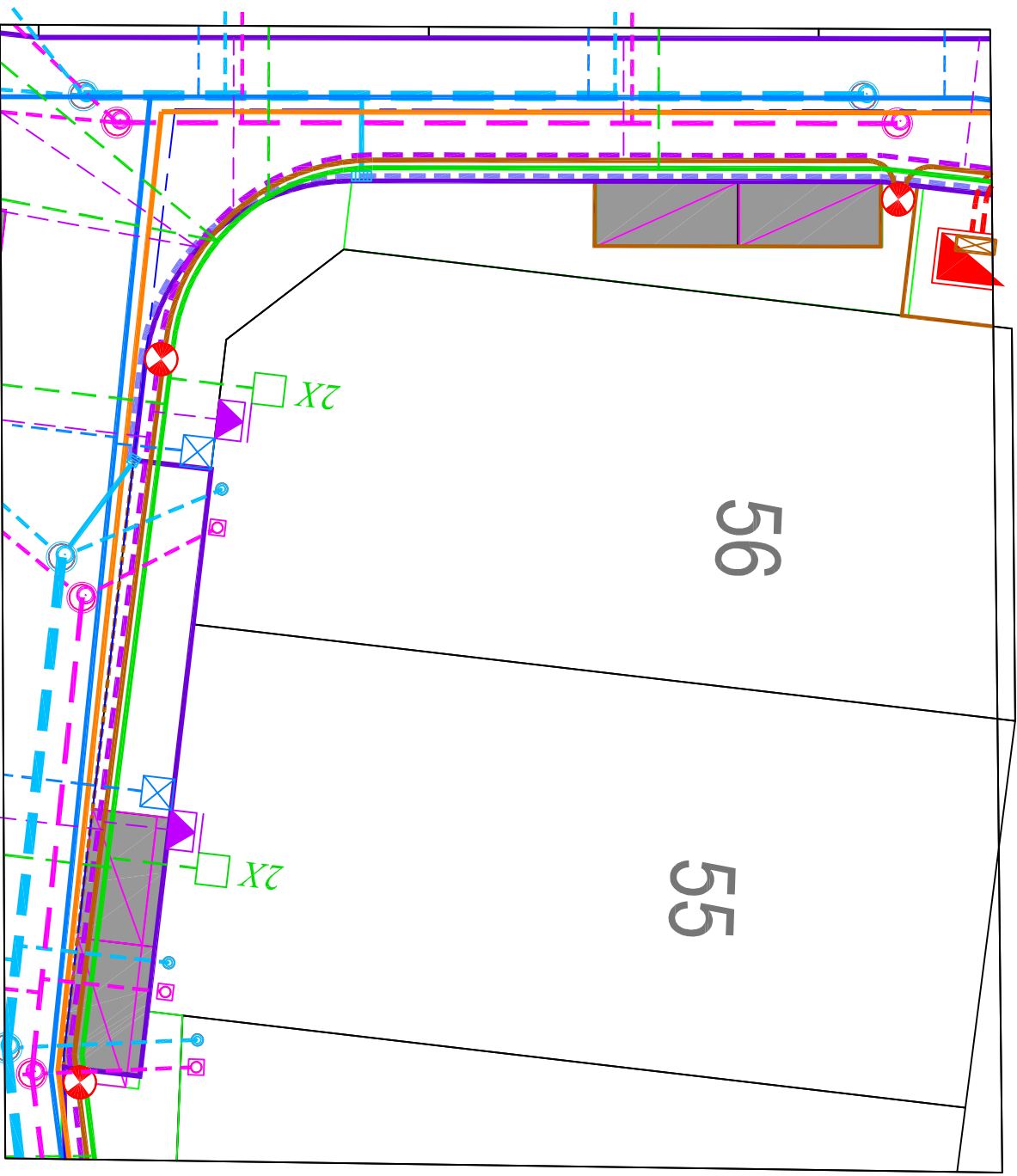
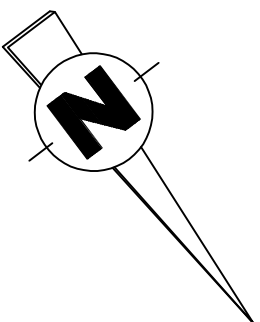
Haie champêtre plantée dans le cadre de l'aménagement - Obligation de maintien et d'entretien à charge de l'acquéreur-
Continuité à préserver en cas d'implantation d'annexe



- Obligation d'accompagnement végétal de la clôture à charge de l'acquéreur - Continuité à assurer en cas d'implantation d'annexe

REGLEMENT GRAPHIQUE ET PLAN DES RESEAUX

ECHELLE : 1/250



Candélabre



Regard France Telecom



Coffret Électrique



Branchement AEP



Branchement Assainissement EP



Branchement Assainissement EU

Réseau France Telecom

Réseau Basse Tension

Réseau AEP

Réseau GAZ

Réseau Assainissement EP

Réseau Assainissement EU

Réseau Eclairage Public

NOTA: L'emplacement des branchements est figuratif et devra être vérifié avant tout projet de construction. L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte des différents niveaux après travaux VRD (tant en ce qui concerne les cotes terrain naturel que les cotes chaussées projet).